

La collecte des déchets par le service public en France



Résultats Année 2007

L'ADEME en bref :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

<http://www.ademe.fr>

Coordination technique : Erwann FANGEAT
Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets
Direction Déchets et Sols
ADEME Angers

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Enquête collecte 2007

L'objectif de cette seconde enquête (la première concernant l'année 2005) était d'interroger l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes indépendantes de plus de 1 000 habitants (2 300 EPCI et 500 communes indépendantes), ayant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur desserte et les flux de déchets collectés pour **l'année 2007**.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, ...),

ainsi que sur la collecte en déchèterie.

Les quantités collectées concernent les ordures ménagères au sens large qui comprennent une part non négligeable de déchets produits par les activités économiques pris en charge par le service public. La campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères menée en 2008 a permis d'identifier que 22 % du tonnage global des ordures ménagères résiduelles provient des activités économiques.

Le taux de retour de l'enquête concernant la collecte des ordures ménagères résiduelles est de 96 % (en population). Il a été considéré que 100 % de la population française était desservie par une collecte d'ordures ménagères résiduelles.

Le même taux de retour a été appliqué pour les autres types de collecte.

L'ensemble des données de tonnage et de pourcentage de la population desservie a ensuite été redressé afin de passer de données correspondant à 96 % de la population à des données correspondant à 100 % de la population.

Les données de population correspondent aux données 2007 estimées par l'INSEE soit une population française totale de 63 578 000 habitants (y compris les départements d'Outre Mer).

Dans ce document sont présentés :

- Les **ratios** qui correspondent aux tonnages par habitant desservi par le type de collecte.
- Les **performances** qui correspondent aux tonnages par habitant sur la base de la population totale française.

Enquête collecte 2007

Glossaire

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collectes sélectives (CS) : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages,...).

Collecte en porte à porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre.

Ordures ménagères (OM) : Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchèteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.

JMR : Journaux, Magazines, Revues.

Matériaux secs : Emballages, JMR, plastiques.

Corps creux : Conserves, cannettes, briques alimentaires, flaconnages plastiques.

Corps plats : Cartonnettes, journaux, magazines.

Matériaux recyclables : Déchets métalliques, papier, cartons, plastiques, bois, textiles.

Biodéchets : Déchets composés de la fraction fermentescible des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que de papiers (dont essuie-tout) et cartons.

Encombrants : Déchets volumineux des ménages ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.

Collecte sélective des matériaux secs des ménages : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des emballages, JMR ou plastiques. Le verre est quelquefois collecté en mélange avec les emballages dans ce type de collecte. Les matériaux recyclables collectés en déchèterie ne font pas partie de ce type de collecte.

Collecte sélective du verre : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire du verre uniquement. Le verre collecté avec les emballages ou celui collecté en déchèterie ne fait pas partie de ce type de collecte.

Collecte sélective des déchets verts et des biodéchets : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets verts ou des biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèterie ne font pas partie de ce type de collecte.

Collecte sélective des encombrants : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des encombrants. Les encombrants collectés en déchèterie ne font pas partie de ce type de collecte.

Fréquence de collecte : Nombre de jours de ramassage des ordures ménagères par semaine. La fréquence de collecte peut être différente selon les zones au sein d'un EPCI. Il a été considéré, dans cette enquête, la fréquence correspondante à la zone de l'EPCI ayant la plus grande partie de la population.

2 ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux (stockage de classe 2)

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes (stockage de classe 3)

Enquête collecte 2007

Principaux chiffres clefs

37,8 millions de tonnes collectées

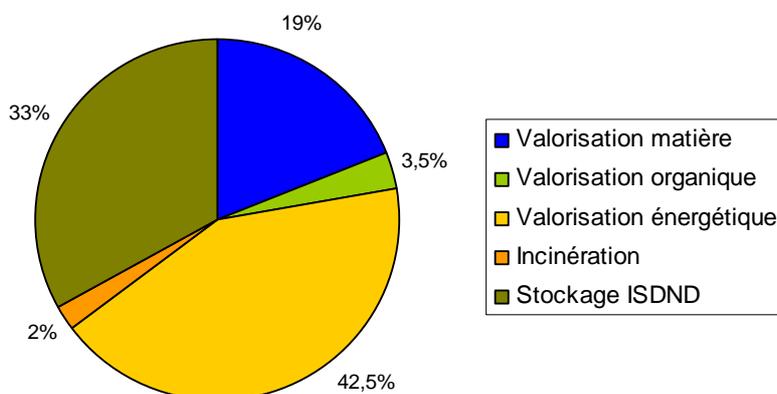
La collecte des ordures ménagères

Type de collecte	Tonnage collecté	Performance en kg / habitant
Ordures ménagères résiduelles	20,10 millions de tonnes	316 kg collectés / habitant
Matériaux secs collectés sélectivement	2,90 millions de tonnes	46 kg collectés / habitant
Verre collecté sélectivement	1,82 million de tonnes	29 kg collectés / habitant
TOTAL	24,84 millions de tonnes*	391 kg collectés / habitant

* 20 200 tonnes de biodéchets sont également comptabilisés

On observe par rapport à 2005 (première année d'enquête sur la collecte) une stabilisation des quantités d'ordures ménagères collectées par le service public (24,82 millions de tonnes en 2005). La population ayant augmenté de près de 900 000 habitants, cela conduit à une légère baisse du tonnage collecté ramené à l'habitant (396 kg / habitant en 2005). Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont tendance à diminuer très légèrement alors que le verre et les emballages collectés sélectivement augmentent très légèrement. 65 % des ordures ménagères sont valorisées en 2007 (63 % en 2005).

Destination des ordures ménagères collectées par type de traitement



Les autres types de collecte

Type de collecte	Tonnage collecté	Performance en kg / habitant
Déchets verts	1,13 million de tonnes	18 kg collectés / habitant
Encombrants	0,98 million de tonnes	15 kg collectés / habitant
Déchèteries	10,82 millions de tonnes	170 kg collectés / habitant
TOTAL	12,93 millions de tonnes	203 kg collectés / habitant

3

Enquête collecte 2007

L'intercommunalité

2306 EPCI avec une compétence collecte*

Répartition des EPCI ayant la compétence collecte selon la nature juridique

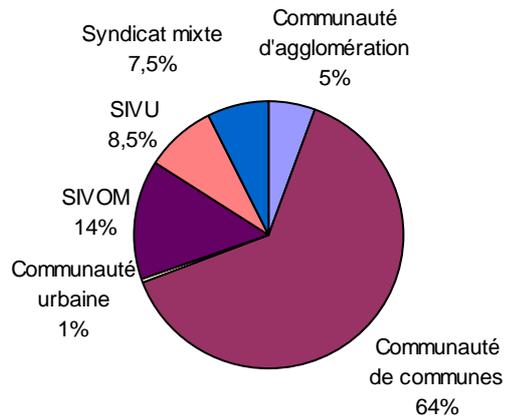
95 % de la population appartient à une commune ayant transféré tout ou partie de sa compétence déchets (collecte et/ou traitement) à une structure intercommunale.

Il y a autant d'EPCI ayant la compétence collecte qu'en 2005.

86 % de la population appartient à un EPCI ayant une compétence collecte.

96 % des communes appartiennent à un EPCI avec une compétence collecte.

Un EPCI exerçant la compétence collecte des ordures ménagères résiduelles dessert en moyenne 26 297 habitants (25 660 en 2005).



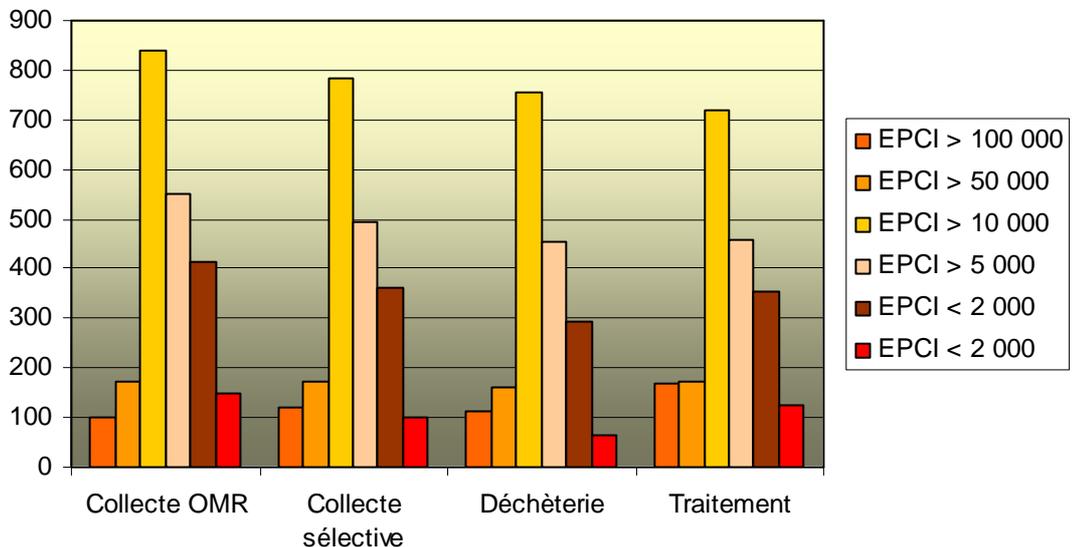
SIVU : syndicat intercommunal à vocation unique
SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple

* Compétence collecte : collecte OMR et collecte sélective

Nombre d'EPCI par type de compétence et par tranche de population

Un EPCI peut avoir plusieurs compétences

4



Enquête collecte 2007

La collecte des déchets par le service public

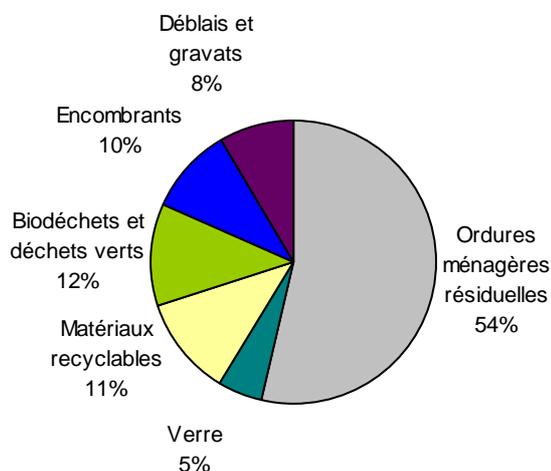
594 kg / habitant / an

Performances des collectes de déchets par habitant et par type de collecte

Type de collecte	Tonnage collecté	Performance en kg / habitant / an
Ordures ménagères résiduelles	20,1 millions de tonnes	316 kg collectés / habitant / an
Matériaux secs	2,90 millions de tonnes	46 kg collectés / habitant / an
Verre	1,82 million de tonnes	29 kg collectés / habitant / an
Biodéchets et/ou déchets verts	1,15 million de tonnes	18 kg collectés / habitant / an
Encombrants	0,98 million de tonnes	15 kg collectés / habitant / an
Déchèterie	10,82 millions de tonnes	170 kg collectés / habitant / an
TOTAL	37,77 millions de tonnes	594 kg collectés / habitant / an

On observe par rapport à 2005 une hausse de 4,5 % des quantités de déchets collectés par le service public. Cela s'explique par la poursuite de la hausse des déchets collectés en déchèteries ainsi que par la hausse de la population entre 2005 et 2007. Les tonnages en déchèteries ont en effet augmenté de 1,4 million de tonnes pour dépasser les 10,8 millions de tonnes. Les tonnages en déchèteries représentent en 2007 plus de la moitié des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et presque 30 % du tonnage global. La performance de collecte augmente entre 2005 et 2007 de 17 kg / habitant / an.

Répartition des déchets collectés par type de matériaux



Type de matériaux	Tonnage collecté
Verre	1,89 million de tonnes
Matériaux secs	4,29 millions de tonnes
Biodéchets et/ou déchets verts	4,33 millions de tonnes
Encombrants	3,79 millions de tonnes
Déchets dangereux	0,10 million de tonnes

Enquête collecte 2007

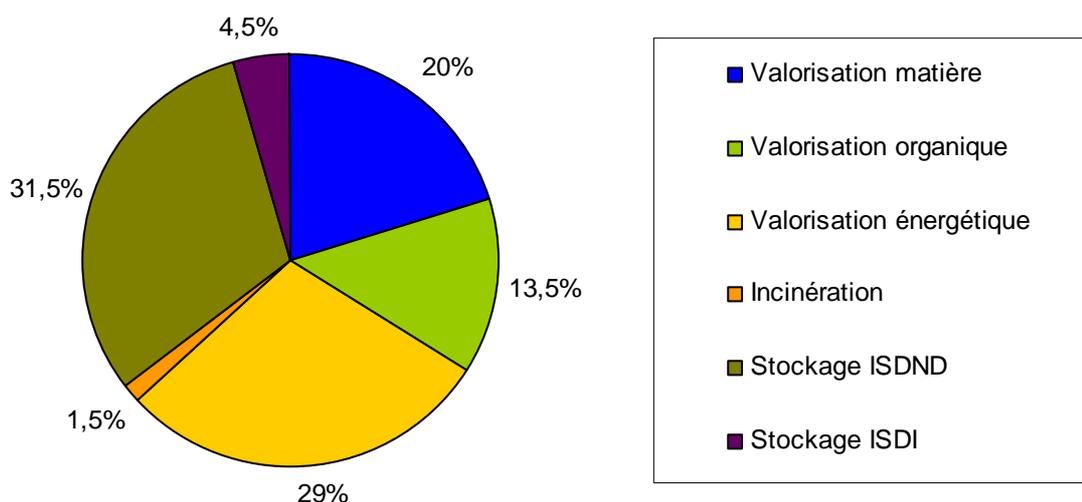
La collecte des déchets par le service public

37,8 millions de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 99 % de la population desservie par au moins une collecte sélective
- 4 400 déchèteries et 94 % de la population desservie
- 182 kg de déchets collectés / habitant desservi par une déchèterie

Destination des déchets collectés par type de traitement



63 % des déchets collectés par le service public sont valorisés en 2007 (62 % en 2005).

6

Suivi des indicateurs Grenelle :

La proposition de Loi Grenelle renforce la politique de réduction des déchets. Dans cette perspective, un des objectifs nationaux est de diminuer la production d'ordures ménagères (tel que présenté en page 3) de 7 % par habitant pendant 5 ans. Sur la base de l'année 2005, cette production est passée de 396 à 391 kg / habitant / an sur une période de 2 ans soit une baisse de 1,3 %.

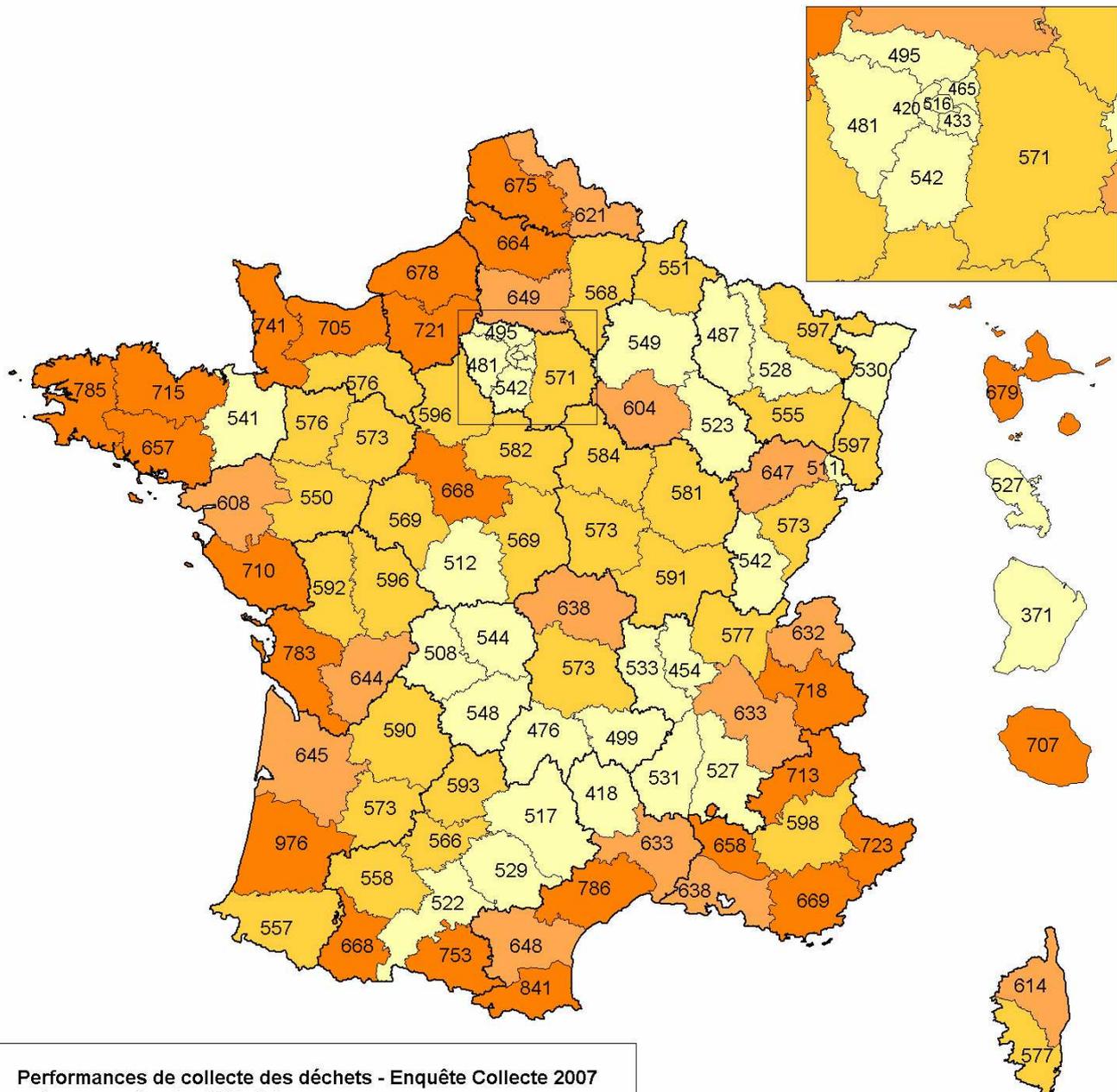
7 % de baisse en 5 ans correspondrait à une diminution de 28 kg / habitant / an.

Enquête collecte 2007

La collecte des déchets par le service public

594 kg / habitant / an

Cartographie départementale des performances de collecte de déchets



Enquête collecte 2007

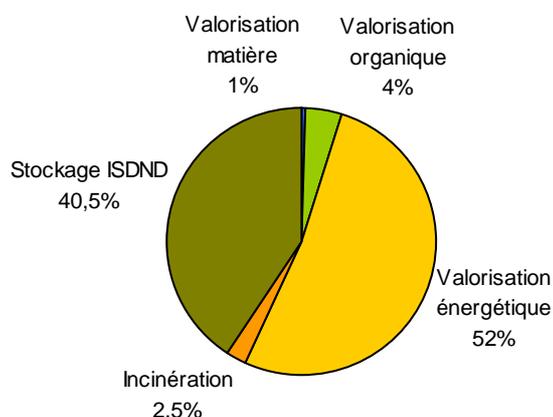
La collecte des ordures ménagères résiduelles

20,1 millions de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 316 kg d'ordures ménagères résiduelles sont collectées par habitant en 2007 (327 kg en 2005)
- 97 % de la population est desservie par une collecte d'ordures ménagères résiduelles en porte à porte et 3 % en mode mixte (porte à porte et points de regroupement)
- 45 % des collectivités sont en régie, représentant 50 % des tonnages collectés
54 % des collectivités sont en prestation de service, représentant 46 % des tonnages collectés
1 % des collectivités est en délégation de service public, représentant 4 % des tonnages
- 41 % de la population est collectée une fois par semaine, 30 % deux fois par semaine, 17 % 3 fois par semaine, 11 % plus de 3 fois par semaine et 1 % moins d'une fois par semaine (voir la définition de la fréquence de collecte en page 2)

Destination des déchets collectés par type de traitement



57 % des ordures ménagères résiduelles entrent dans une filière de valorisation en 2007 (55 % en 2005).

8

Comparaison avec l'enquête collecte 2005 :

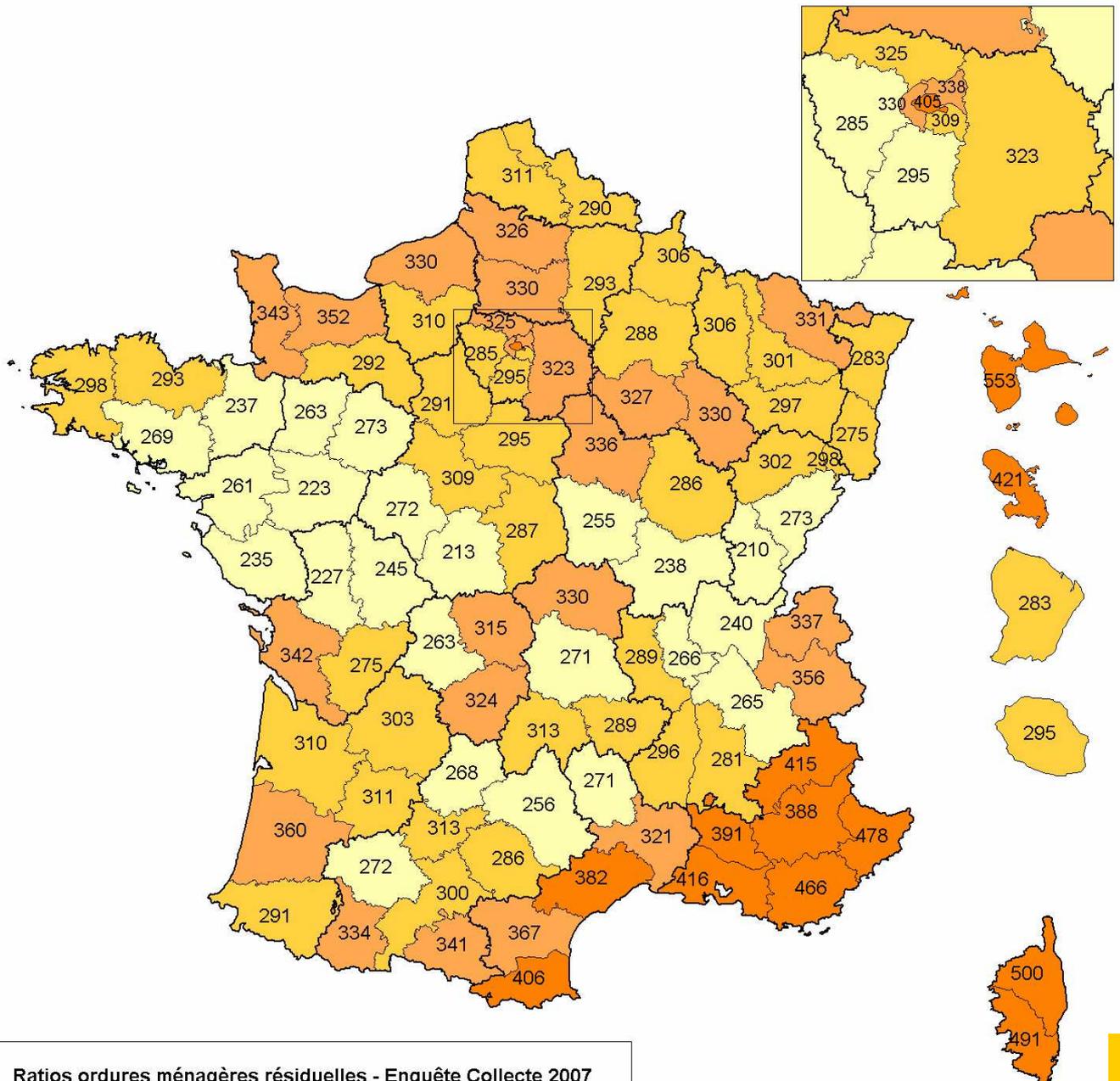
20,5 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles étaient collectées en 2005 par le service public. Il y a donc une très légère diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées. Avec la hausse de la population française, cela se traduit par une baisse de 11 kg par habitant, le ratio passant de 327 à 316 kg/hab / an soit une baisse de 3,4 % en deux ans.

Enquête collecte 2007

La collecte des ordures ménagères résiduelles

316 kg / habitant

Cartographie départementale des ratios d'ordures ménagères résiduelles collectées



Enquête collecte 2007

La collecte sélective du verre

1,82 million de tonnes collectées

Chiffres clefs

- ☛ 96 % de la population est desservie par une collecte sélective de verre
- ☛ 30 kg collectés / habitant desservi / an (30 kg en 2005)
- ☛ 97 % de la population concernée par une collecte de verre est collectée en apport volontaire et 30 % en porte à porte
- ☛ 80 % des tonnages sont collectés en apport volontaire et 20 % en porte à porte
- ☛ 80 % des collectivités sont en prestation de service représentant 71 % des tonnages collectés
18 % des collectivités sont en régie, représentant 25 % des tonnages collectés
2 % des collectivités sont en délégation de service public, représentant 4 % des tonnages collectés
- ☛ 95 % du verre part directement en valorisation matière (recyclage ou prétraitement) et 5 % passe au préalable par un centre de tri

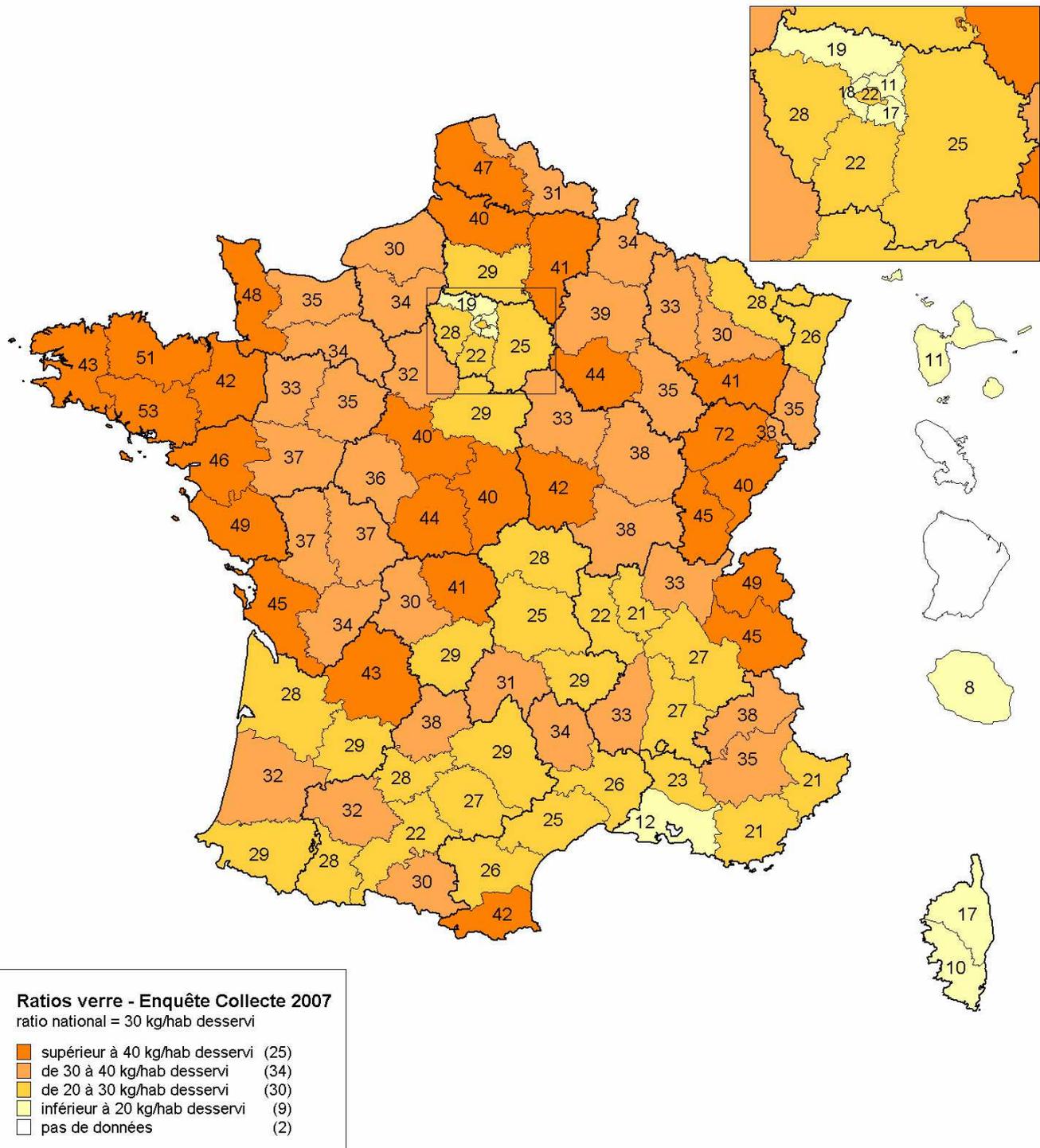
On observe par rapport à 2005 une très légère hausse des quantités de verre collecté sélectivement. Cela s'explique par la hausse de la population entre 2005 et 2007. En effet, le ratio de quantité de verre collecté par habitant desservi n'a pas varié, restant à 30 kg. La collecte sélective du verre en France se fait majoritairement en apport volontaire, tant en terme de pourcentage de la population desservie, qu'en terme de tonnage collecté. L'intégralité du verre collecté est valorisé, soit directement, soit en passant par un centre de tri.

Enquête collecte 2007

La collecte sélective du verre

30 kg / habitant desservi / an

Cartographie départementale des ratios de verre collecté



Enquête collecte 2007

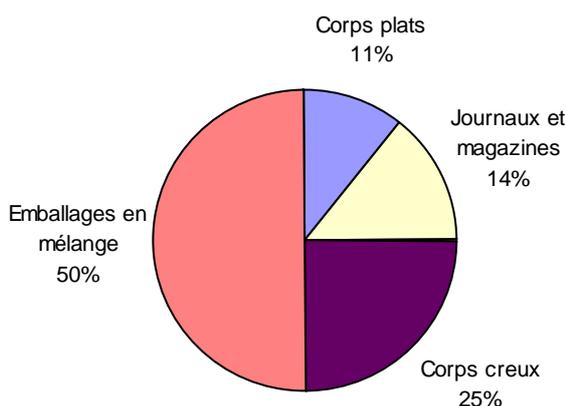
La collecte sélective des matériaux secs

2,90 millions de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 99 % de la population est desservie par une collecte sélective de matériaux secs
- 46 kg collectés / habitant desservi / an (41 kg en 2005)
- 88 % de la population concernée par une collecte de matériaux secs est collectée en porte à porte et 70 % en apport volontaire
- 74 % des tonnages sont collectés en porte à porte et 26 % en apport volontaire
- 71 % des collectivités sont en prestation de service représentant 52 % des tonnages collectés
27 % des collectivités sont en régie, représentant 40 % des tonnages collectés
2 % des collectivités sont en délégation de service public, représentant 8 % des tonnages
- 97 % des matériaux secs passent par un centre de tri et 3 % partent directement en valorisation matière (recyclage)

Répartition des tonnages par type de collecte



12

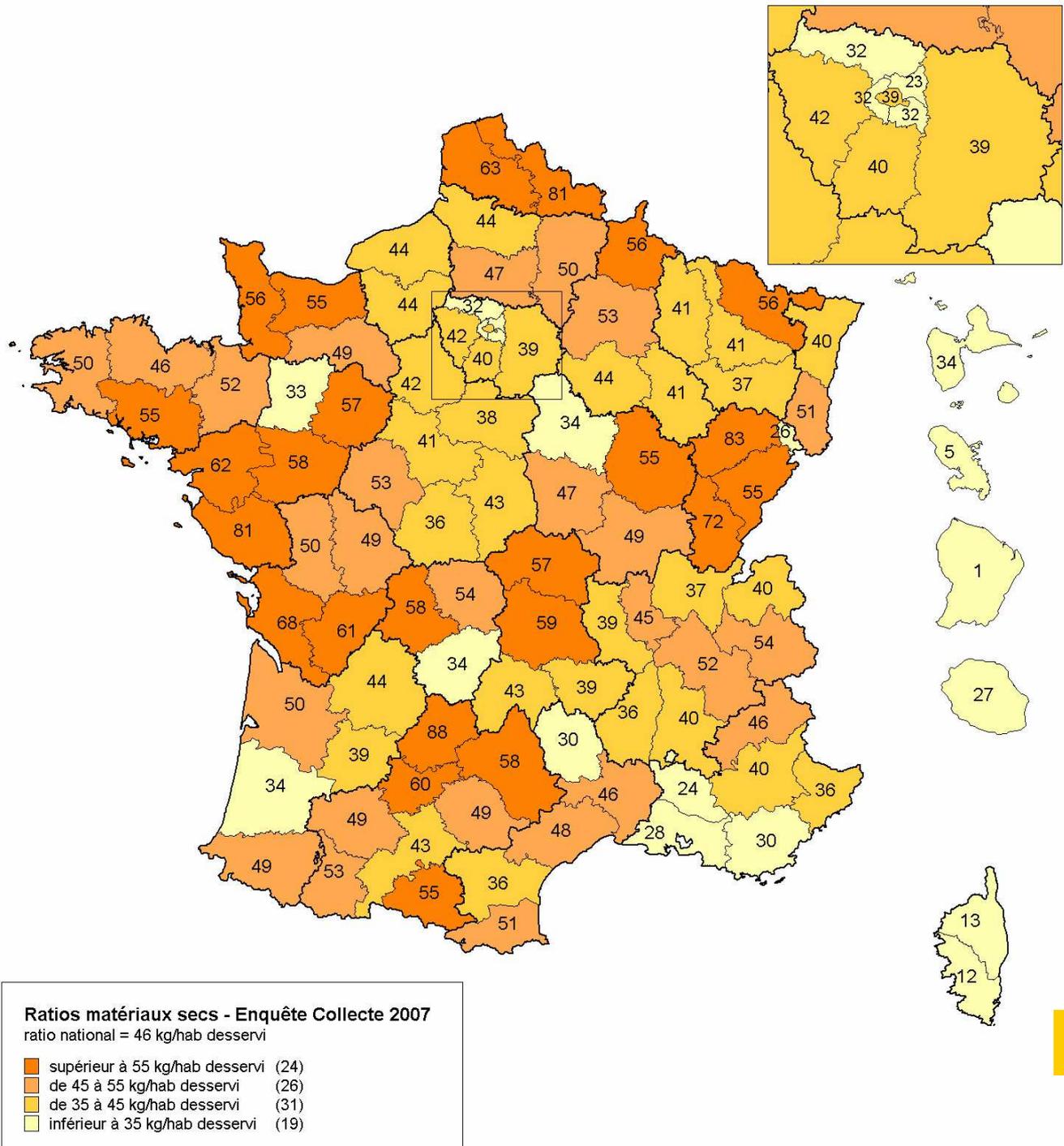
On observe par rapport à 2005 une hausse de 340 000 tonnes des quantités de déchets collectés par la collecte sélective des matériaux secs. Cette augmentation des tonnages collectés se traduit par une hausse de 5 kg du tonnage collecté par habitant. La collecte sélective des matériaux secs en France se fait majoritairement en porte à porte. L'intégralité des emballages et journaux magazines collectés est valorisée, en passant pour la grande majorité par un centre de tri. Quelques collectivités dans le nord de la France font la collecte du verre avec les emballages représentant 50 000 tonnes de verre. Les collectes spécifiques des cartons des professionnels représentent un tonnage de 47 000 tonnes.

Enquête collecte 2007

La collecte sélective des matériaux secs

46 kg / habitant desservi / an

Cartographie départementale des ratios de matériaux secs collectés



Enquête collecte 2007

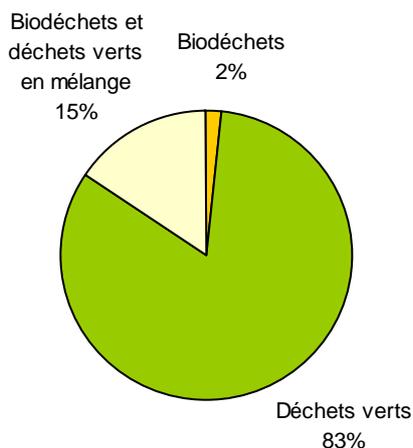
La collecte sélective des biodéchets et déchets verts

1,15 million de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 33 % de la population est desservie par une collecte sélective de biodéchets et/ou de déchets verts (hors déchèteries)
- 54 kg collectés / habitant desservi / an (52 kg en 2005)
- 84 % de la population concernée est collectée en porte à porte et 16 % en apport volontaire
- 82 % des tonnages sont collectés en porte à porte et 18 % en apport volontaire
- 61 % des collectivités sont en prestation de service, représentant 52 % des tonnages collectés
39 % des collectivités sont en régie, représentant 48 % des tonnages collectés
- 96 % des biodéchets et déchets verts vont en valorisation organique, 3 % en stockage et 1 % en valorisation matière.

Répartition des tonnages par type de collecte



La collecte des déchets verts et des biodéchets progresse depuis 2005 de 14 % en tonnage. Ceci est dû notamment à un taux supérieur de desserte de la population. 20 200 tonnes de biodéchets ménagers sont collectés en France par une collecte spécifique de biodéchets. La grande majorité de ce type de collecte se fait en porte à porte.

Enquête collecte 2007

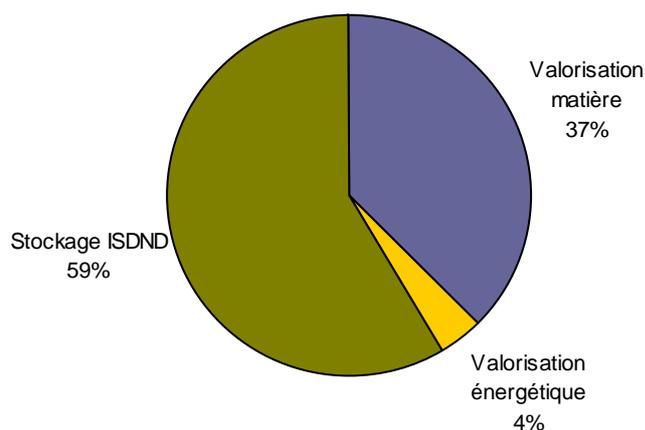
La collecte sélective des encombrants

0,98 million de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 57 % de la population est desservie par une collecte des encombrants (hors déchèteries)
- 27 kg collectés / habitant desservi / an (26 kg en 2005)
- 93 % de la population concernée est collectée en porte à porte et 7 % en apport volontaire
- 92 % des tonnages sont collectés en porte à porte et 8 % en apport volontaire
- 69 % des collectivités sont en prestation de service, représentant 56 % des tonnages collectés
31 % des collectivités sont en régie, représentant 44 % des tonnages collectés

Destination des encombrants collectés par type de traitement



La collecte des encombrants progresse depuis 2005 de 8 % en tonnage. Ceci est dû notamment à un taux supérieur de desserte de la population. La grande majorité de ce type de collecte se fait en porte à porte.

Enquête collecte 2007

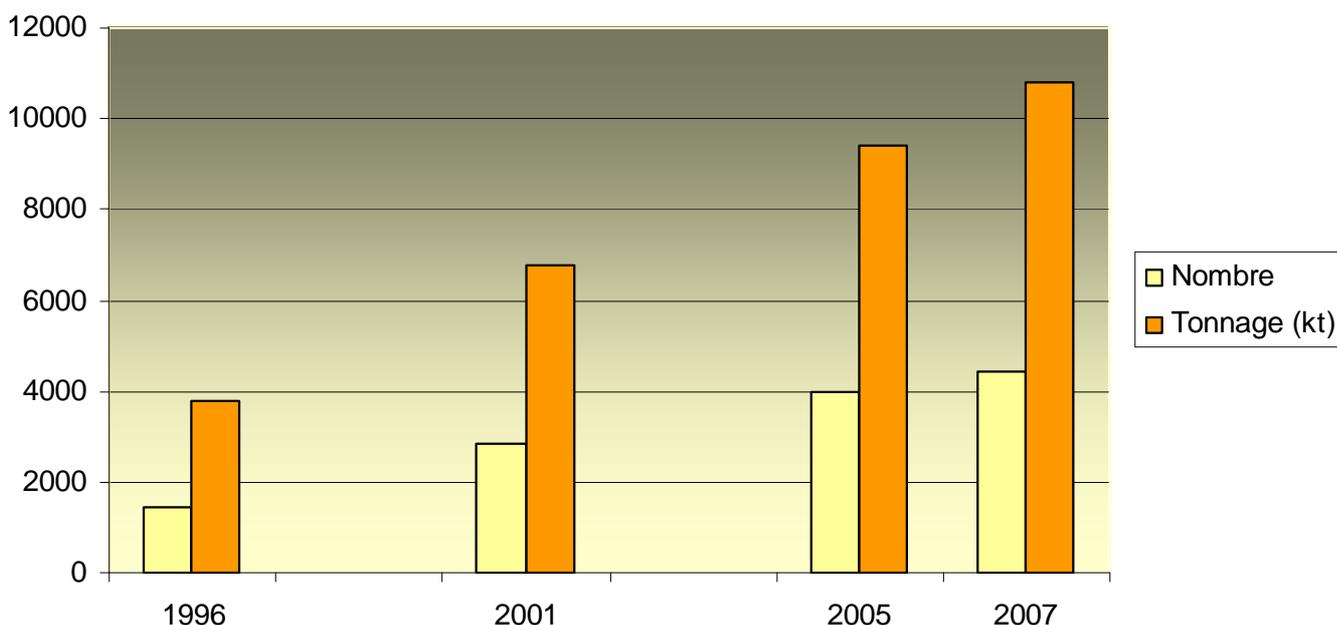
La collecte en déchèterie

10,82 millions de tonnes collectées

Chiffres clefs

- 4 400 déchèteries présentes sur le territoire en 2007
- 59,6 millions d'habitants desservis soit 94 % de la population (57,2 millions en 2005 soit 91 % de la population)
- 182 kg collectés / habitant desservi / an (165 kg en 2005)
- 63 % des déchèteries sont exploitées en régie, représentant 55 % des tonnages
- 65 % des déchèteries acceptent les professionnels représentant 67 % des tonnages réceptionnés
- 89 millions de visites en 2007, soit 1,5 visite par habitant desservi et par an (1,3 visite en 2005)
- 107 kg par visite (111 kg en 2005)

Evolution du nombre de déchèteries et du tonnage collecté



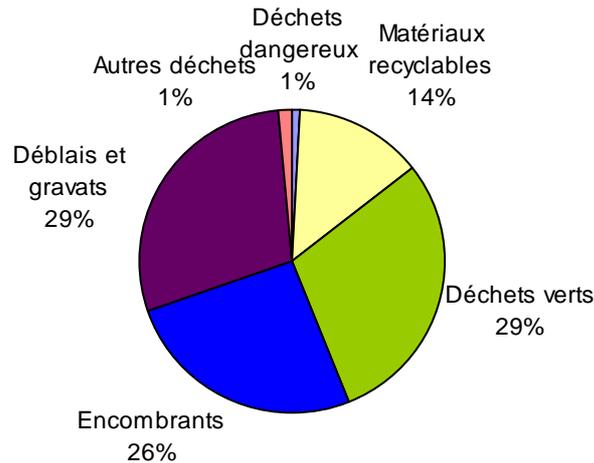
Le nombre de déchèteries ainsi que le tonnage collecté continuent d'augmenter de manière importante et ininterrompue depuis 1996. Le gisement de déchets collectés en déchèterie dépasse en 2007 les 10,8 millions de tonnes soit une hausse de 15 % par rapport à 2005. Plus de la moitié du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées par le service public provient des déchèteries. Le parc continue également de s'étoffer avec 400 déchèteries de plus par rapport à 2005 soit une hausse de 10 %. Ces nouvelles déchèteries ont permis de consolider le parc et ont plutôt été installées dans des zones déjà couvertes. Le tonnage augmente plus vite que le nombre de déchèteries ce qui montre qu'elles sont un outil de gestion des déchets de plus en plus utilisé par les usagers. Pour le moment, on ne voit aucune amorce de stagnation ni du tonnage, ni du nombre de déchèteries bien que la quasi-totalité de la population française soit desservie.

Enquête collecte 2007

La collecte en déchèterie

10,82 millions de tonnes collectées

Composition des déchets collectés



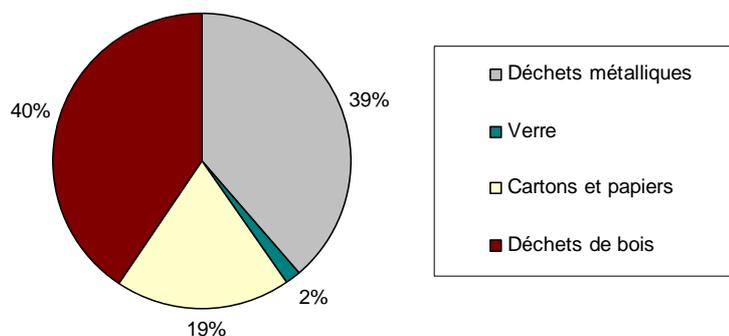
La répartition par type de déchets collectés n'a pas beaucoup évolué par rapport à 2005, les déblais/gravats, déchets verts et encombrants étant toujours représentés en proportions comparables. On observe par contre une hausse de 23 % de déchets dangereux représentant 17 600 tonnes ainsi qu'une hausse de 24 % de déchets verts représentant 625 000 tonnes. Des conditions météo pluvieuses au printemps et en été peuvent expliquer en partie cette hausse du tonnage de déchets verts.

On peut noter également concernant les 2,8 millions de tonnes d'encombrants, suite au décret sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, une hausse d'un facteur 6 du tonnage des DEEE, passant de 15 000 tonnes à 88 000 tonnes.

Les matériaux recyclables sont constitués à 40 % de bois, 39 % de déchets métalliques, 19 % de cartons et papiers, les 2 % restant étant du verre et quelques tonnes de textiles.

Les flux destinés au réemploi ne sont pas comptabilisés dans cette enquête.

Composition des matériaux recyclables

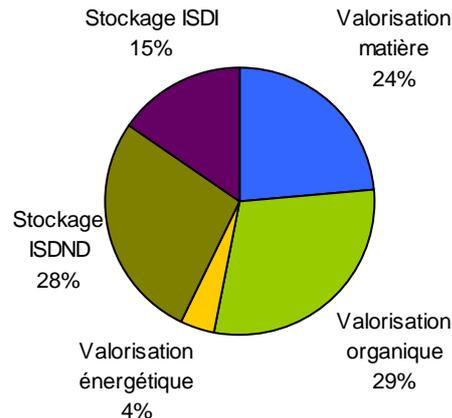


Enquête collecte 2007

La collecte en déchèterie

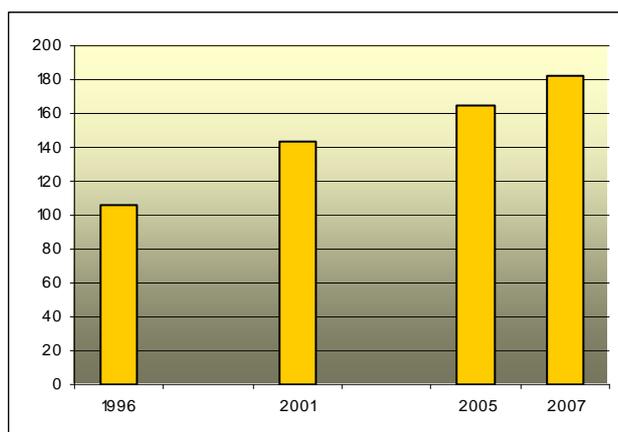
10,82 millions de tonnes collectées

Destination des déchets collectés par type de traitement



La part des déchets collectés en déchèteries faisant l'objet d'une valorisation a très peu augmenté entre 2005 et 2007 passant de 56 % à 57 %. Beaucoup de familles de déchets collectés sont mono-filières. Les DEEE ainsi que les matériaux recyclables vont en valorisation matière et les déchets verts en valorisation organique. Pour les autres types de déchets, les filières de traitements peuvent être multiples. Les déblais / gravats vont à 53 % en ISDI, à 27 % en recyclage, et à 20 % en ISDND. Les encombrants (hors DEEE) vont à 83 % en ISDND et à 13 % en valorisation énergétique.

Evolution des ratios collectés en kg / habitant desservi



18

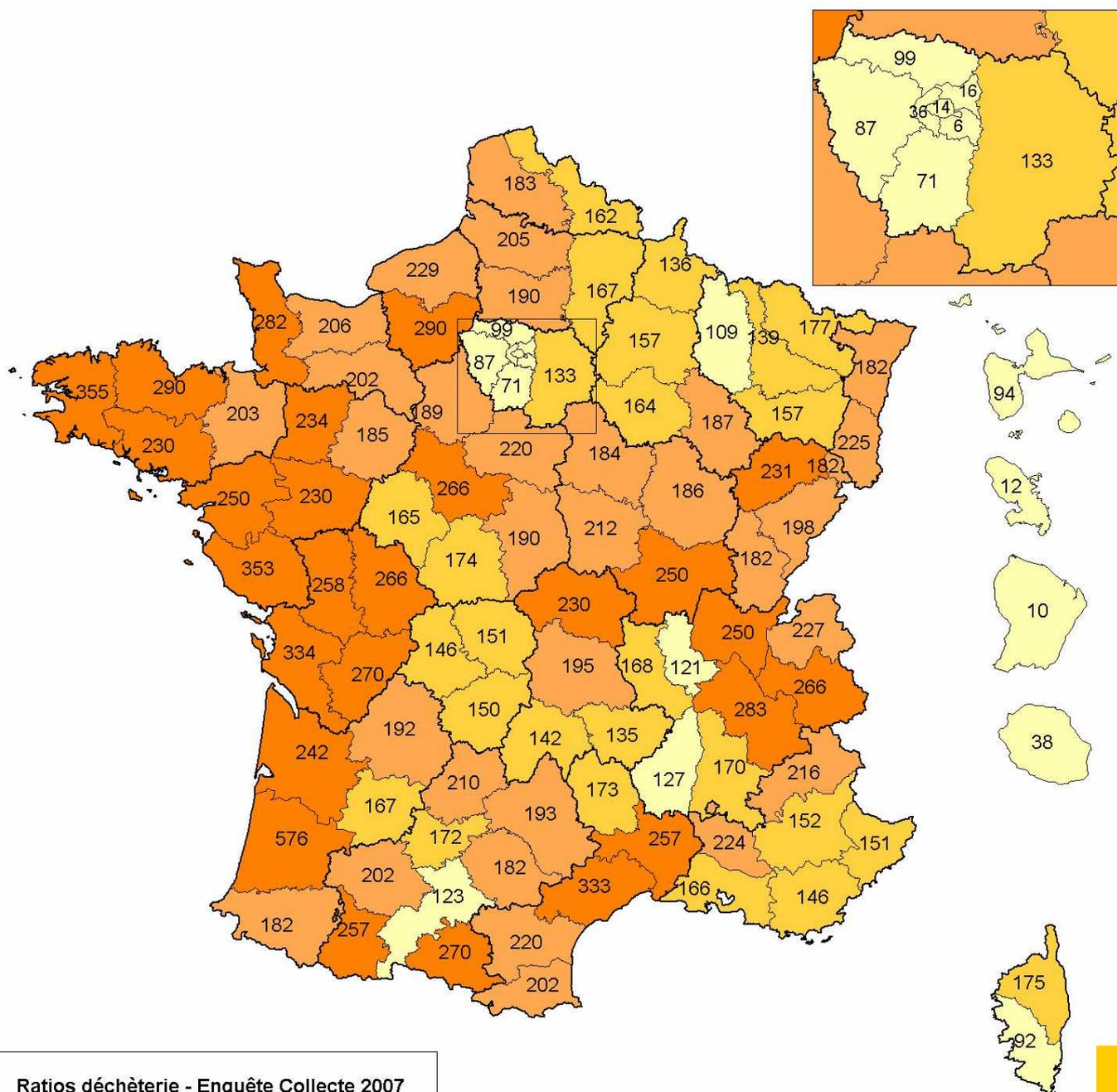
Le ratio de tonnages de déchets collectés en déchèteries par habitant desservi continue sa progression pour dépasser en 2007 les 180 kg. Dans de nombreux départements, le ratio de déchets collectés en déchèterie est supérieur à celui des ordures ménagères résiduelles.

Enquête collecte 2007

La collecte en déchèterie

182 kg / habitant desservi

Cartographie départementale des ratios collectés en déchèteries

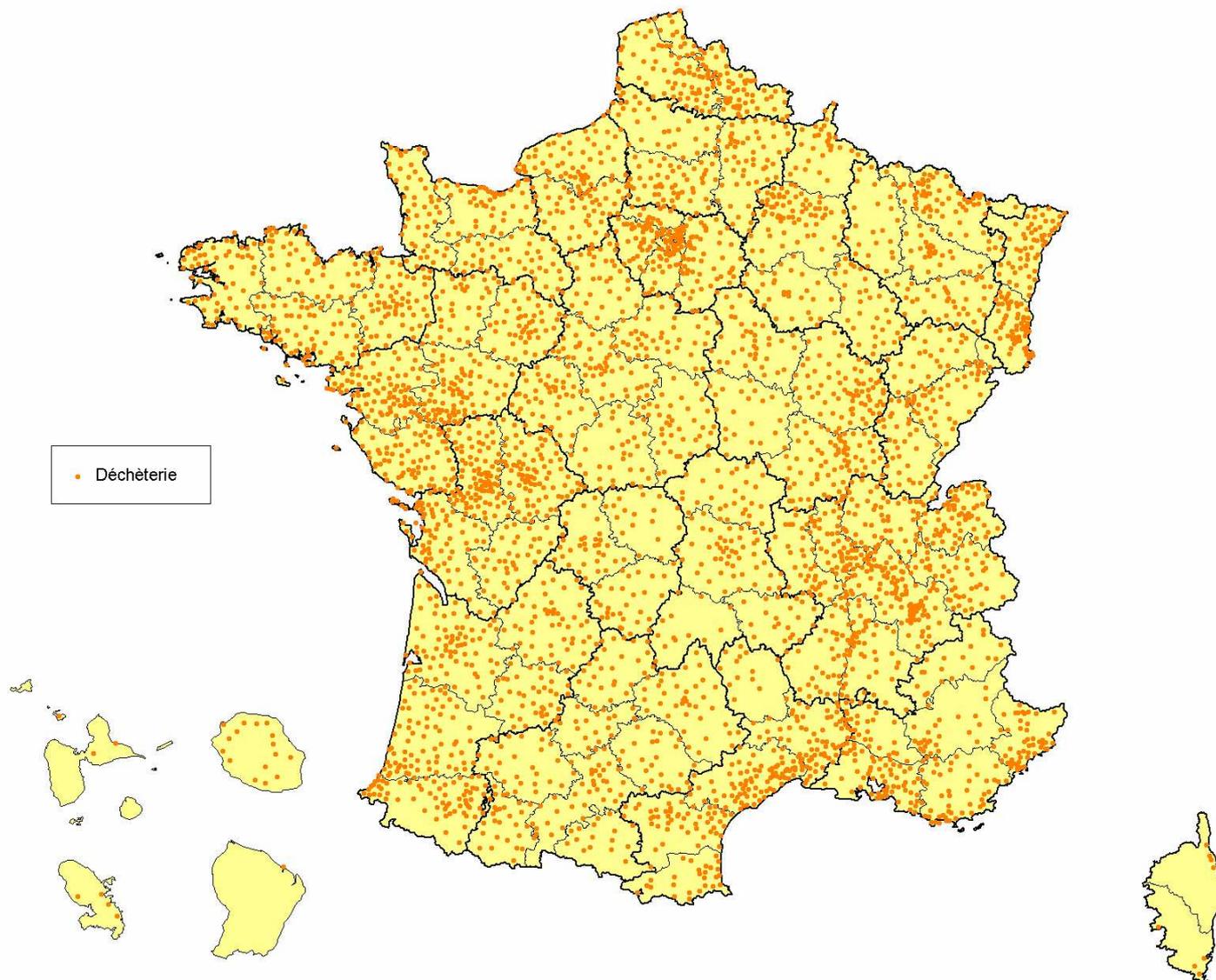


Enquête collecte 2007

La collecte en déchèterie

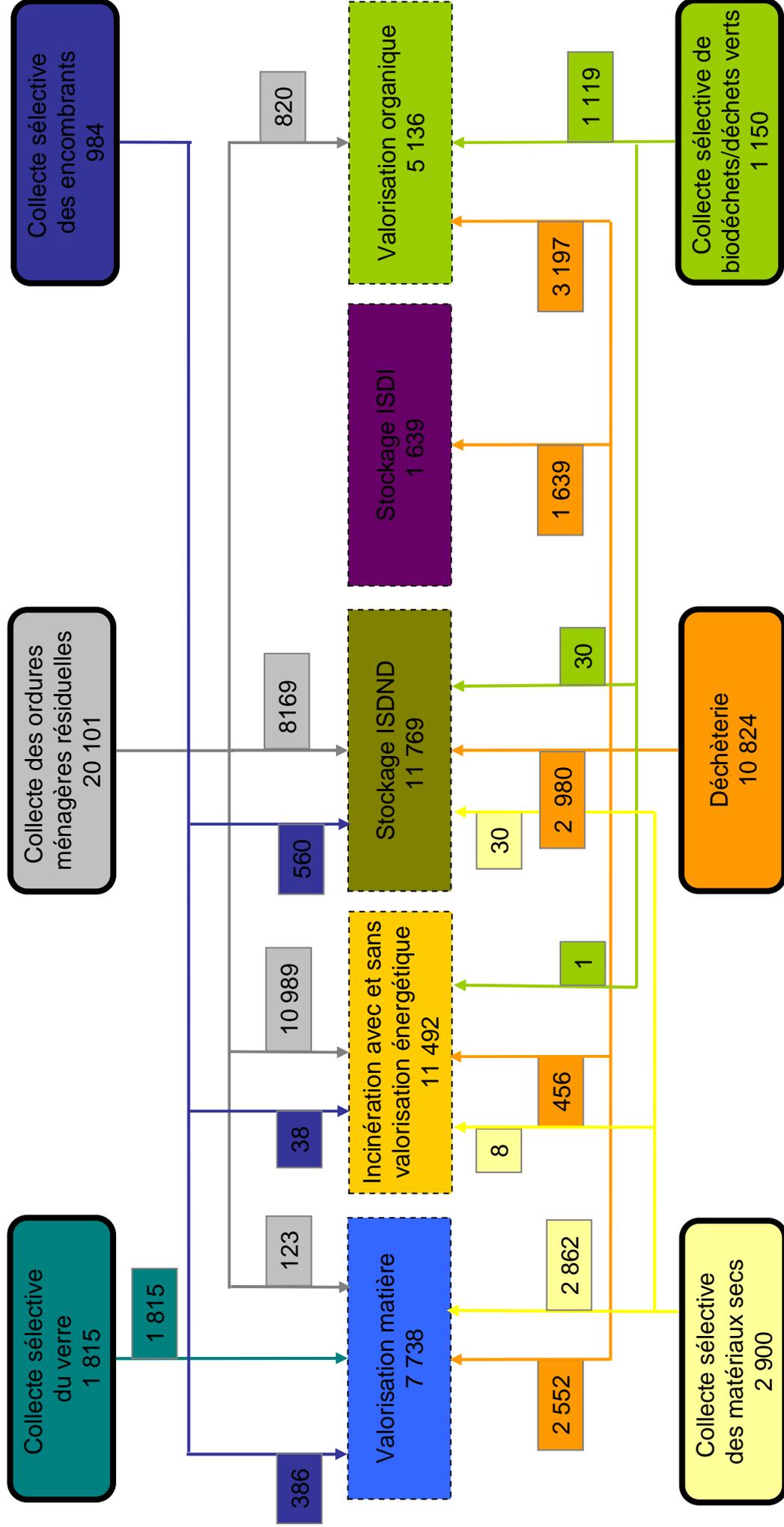
182 kg / habitant desservi

Carte d'implantation des déchèteries



Enquête collecte 2007

Synoptique des flux de déchets collectés par le service public (en milliers de tonnes)





ademe.fr

**L'ADEME édite un
catalogue complet
de ses publications
sur internet :**

www.ademe.fr/publications